



## Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du Vendredi 09 Juin 2023

*L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à 18 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.*

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Colette ROULLET - François FASCIAUX - Fabien MYLY - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécilia BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU – Philippe LOMBARD – Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Guillaume CARASSIO - Céline GRANGE

Procurations : Jacques DECHENAUX à Jean-Marc GRAND  
Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE à Colette ROULLET  
Sarine VELLA à Yasmine GONAY  
Daniel SUAREZ à Gérard BAKINN  
Nathalie CHEVALIER à Michelle NOWAKOWKI  
Karine REGOBIS à Céline DI DOMENICO  
Sébastien GRIVEL à Fabien MYLY  
Claude CHALVIN à Guillaume CARASSIO  
Florence SCHAMBEL à Christian GIRAUD

Secrétaire de séance : Gaëlle FAOU

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 02 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	19
Procurations :	09
Votants :	28

Le Quorum est atteint

---

#### **Délibération n°2023/12** **Guide scolaire 2023/2024**

Envoyé en Préfecture le

Publié le

*Le présent acte est publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité et le rend exécutoire. Il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 JUIN 2023

Délibération N°2023/12

**Objet : Guide scolaire 2023/2024**

Le guide de la rentrée scolaire concernant l'organisation des services de restauration, d'accueil périscolaires et du centre de loisirs a fait l'objet d'actualisations pour 2023/2024.

**Vu** l'avis de la commission « Vie scolaire, Éducation, Jeunesse » en date du 1<sup>er</sup> juin 2023;

**Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, **décide** :

- **D'APPROUVER** les mises à jour et informations inscrites dans le guide scolaire 2023/2024 telles que définies en annexe ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**ANNEXE :**

Guide de la rentrée scolaire 2023/2024.

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance :

Le Maire

**Gaëlle FAOU**

**Guy GENET**

**RESULTAT DU VOTE :**

**Pour : 25**

**Contre : 3**